

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR

38118 St Baudille-de-la-Tour

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Ouverture de la séance à 20h04

Appel nominal des conseillers.

Étaient présents :

Denis THOLLON - Christophe BEAUD- Lydie BERGER-BY MEYER - Martial BONNAVENT - Madeleine GENOT- Bernard LIONNET - Julien MALLAND – Valérie MAYET - Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absent(s) : Patricia ENAY- Pouvoir donné à Laurent Murillon
Yvette DEPIERRE – Pouvoir donné à Laurent Rhône

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madeleine GENOT

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 novembre 2016

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs en vue du recensement de 2017. Il est donc proposé d'en créer deux, non-titulaires et à temps complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Monsieur le Maire précise l'obligation de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations techniques de recensement. Celui-ci peut-être soit un élu local soit un agent de la commune, il sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il est envisagé de choisir deux personnes afin de pallier les absences éventuelles : Madame Bornaz, secrétaire de Mairie et M. Bonnavent adjoint au maire. Martial Bonnavent précise que le coordonnateur fera ensuite l'objet d'une nomination par arrêté préfectoral.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

TARIF CONCESSION :

Une erreur s'est glissée dans les tarifs des concessions votés lors du dernier conseil municipal. Il est donc proposé une nouvelle grille tarifaire :

	Concession 30 ans	Concession 50 ans
Simple 2m²	180 €	250 €
Double 4m²	360 €	500 €
Case columbarium 4 urnes maximum	350 €	600 €
Cavurne (au sol)	350 €	600 €

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

LE COMPTE RENDU EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <http://www.saintbaudilledelatour.fr>

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE :

Sachant que l'appel à projet relatif à la Ferme des Dames n'a pas fourni l'investisseur escompté et vu l'état de certains bâtiments (fuites au niveau des toitures par exemple...). Il est proposé de déposer deux dossiers de demande de subvention auprès du Département de l'Isère (taux 40%). Il est rappelé qu'une demande de subvention n'engage pas à effectuer les travaux. Egalement, les montants indiqués sont des estimations qu'il est nécessaire d'affiner.

Transformation et agrandissement du bâtiment sanitaire en atelier communal :

Montant : 194 000 €HT.

Transformation d'une grange en salle polyvalente :

Montant : 169 000 €HT.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Afin de sécuriser la manœuvre du car au hameau de Torjonas, un plan d'aménagement établi en collaboration avec le service transport du Département a été décidé. Afin de financer ce projet qui est estimé à 7932 €HT (étude 1048€HT + 6884 €HT de travaux). Il est proposé de demander une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police. Ce taux de subvention pourrait être de l'ordre de 40 % et le dossier doit être déposé avant le 31 /12/2016.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE NEIGE :

Le directeur de l'école a sollicité le conseil municipal afin d'obtenir une subvention pour financer partiellement une classe de neige destinée à la classe de CM1-CM2.

Du fait que l'Education Nationale impose un plafond de paiement par les parents et que le Sou des écoles a demandé une participation supplémentaire aux familles par le biais d'une cotisation à l'association. Il est proposé d'accorder une subvention.

Sachant que cette classe de neige aura lieu au maximum tous les deux ans et que les parents ont toujours participé au financement de l'activité piscine qui est prise en charge pour moitié par la municipalité, il est proposé une subvention d'un montant de 1000€.

M. le maire s'abstient de voter puisque son fils est concerné par cette classe de neige.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

RETRAIT DU SIEPC DES COMMUNES DE CHOZEAU ET DE VILLEMORIEU:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Villemoirieu et Chozeau sollicitent leur retrait du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) confié au SIEPC par délibération du 19/07/2006.

Ces deux communes souhaitent adhérer au Syndicat Mixte du Girondan (SMG) pour lui transférer la compétence assainissement non collectif. Il convient d'autoriser le retrait de ces deux communes du SIEPC.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX):

Afin de financer le projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment sanitaire en atelier communal, il est proposé de solliciter une subvention DETR sur le montant de 194 000€ HT.

Voté à l'unanimité des présents et représentés

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

De même qu'au paragraphe précédent, nous souhaitons faire une demande de DETR pour l'aménagement de la grange, sur un montant de 169 000 €HT

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

PANNEAU POUR LA CASCADE DE LA ROCHE :

Les nombreuses personnes qui se rendent sur le site de la cascade de la Roche ont souvent du mal à trouver le petit sentier situé vers le parking de l'étang. Afin de régler ce problème et de sensibiliser les personnes au respect du site, qui reste au demeurant très fréquenté, il est proposé l'installation d'un panneau.

Atelier publicitaire (Montalieu) : 170€

Signaux Girod (Décines) : 127,85 €

France marquage (Isle d'Abeau) : 128,82€

La société **Signaux Girod** a été choisie

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LE MONTAGE DE CHAPITEAU

A la suite à des problèmes rencontrés cet été avec une entreprise de location de chapiteaux qui a confondu la Ferme des Dames avec un lieu de stockage, il est proposé de mettre en place une caution de 3000 € et de limiter le montage et le démontage entre le vendredi 8 h00 et le lundi 18 h00.

De même, si des locataires souhaitent avoir plus de temps pour la décoration du chapiteau, et un montage avant la date prévue, une plus-value, fixée à 500 € par jour leur sera demandée.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

CONVOCATION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL EN TANT QUE VICTIME POUR INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME :

La commune a été convoquée devant le tribunal correctionnel en tant que victime concernant l'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire et infraction aux dispositions du PLU au hameau de Surbaix.

La partie adverse a demandé un report du procès car l'avocat de celle-ci n'a eu le dossier que deux semaines avant l'audience ce qui ne lui a pas permis de préparer sa défense.

Par conséquent le tribunal a décidé de reporter l'affaire en avril afin de respecter les droits de la défense.

La partie adverse a également décidé de saisir le tribunal des baux ruraux. Bien entendu, sur cette partie la commune n'est pas concernée, seuls les propriétaires des parcelles concernées sont impliqués.

Question d'un administré : pourquoi on ne fait pas un grand projet à Torjonas pour les manœuvres de l'autocar ?

M. le maire explique en raison des problèmes d'acquisition foncière notamment, un projet plus vaste serait trop onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h50